



MUNICIPALITE DE LA PECHE

**AVIS D'ADOPTION DU REGLEMENT 19-783
MODIFIANT LE REGLEMENT 15-683 CONCERNANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX BIENS, SERVICES ET
EQUIPEMENTS ET CERTAINES DEMANDES**

AVIS EST DONNE A TOUTE PERSONNE INTERESSEE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 4 mars 2019, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 19-783 modifiant le règlement 15-683 concernant la tarification applicable aux biens, services et équipements et certaines demandes;

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 8 mars 2019, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 8^e jour de mars 2019

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en date du 8 mars 2019.

En foi de quoi je donne ce certificat le 8 mars 2019.

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier